

L'an deux mille seize, le 23 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 16 septembre 2016, se sont réunis, séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BISSON, Maire.

Etaient présents :

Elus : Jean-Marc BISSON, Gaëtane SCHLOSSER, Jocelyne RENARD, Michel CAMPAIN, Monique RENARD, Ginette MAGNAN, Pascal LAURENT, Virginie GUÉRIOT, Vincent TONDEUR, Christophe PINSON, Séverin ROLLAND.

Absente : Madame Jessica DESCHAMPS.

Absents excusés : Didier BOSSÉ, Laëtitia STALIN, Alexandre ROËLENS.

Procurations : Mr Didier BOSSÉ à Mr Jean-Marc BISSON,
Mr Alexandre ROËLENS à Mr Vincent TONDEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné comme secrétaire de séance Vincent TONDEUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2016 :

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2016 est adopté à l'unanimité.

Point financier:

Monsieur le Maire a fait une synthèse de la situation financière de la commune.

Pose de panneaux d'agglomération sur la Commune :

Monsieur le Maire propose que soit posé des panneaux EB10 et EB20 indiquant entrée et sortie d'agglomération.

Cette démarche permettra de limiter la vitesse de circulation notamment devant l'abri bus Route de Pont-Audemer où le Département a installé un panneau « Transport scolaire » et matérialisé un zébra jaune sans qu'une limitation de vitesse soit mise en place.

Il est précisé que l'entretien de la chaussée Départementale n° 29 reste à la charge du Département. Le marquage sur la route Départementale ne sera pas réalisé dans une volonté de faire ralentir la circulation des véhicules.

L'article R110-2 modifié par décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 Art 2 du Code de la Route indiquant la définition d'une agglomération est lu à l'ensemble du conseil.

A l'unanimité avec 13 voix pour, le Conseil Municipal souhaite :

- implanter des panneaux d'agglomération sur l'ensemble du territoire communal (entrée et de sortie d'agglomération),
- limiter la Route de la Viéville à 70 km/h,
- limiter la portion de la Route Départementale n°29 à 70 km/h à partir de l'abri de bus situé à l'entrée du Chemin des Bruyères.

Madame Gaëtane Schlosser demande à ce que certaines entrées du village soient fleuries. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de fleurissement.

Projet de réorganisation du stationnement aux abords du café :

Monsieur le Maire a remarqué que le stationnement aux abords du café était compliqué, dangereux et qu'il y avait très peu de places permettant de stationner correctement.

Ainsi, Monsieur le Maire propose qu'un travail de réorganisation du stationnement aux abords du café soit réalisé par une commission extraordinaire (qui regroupera les conseillers municipaux qui souhaite travailler sur ce projet).

A l'unanimité avec 13 voix pour, le Conseil Municipal décide de lancer cette réflexion et charge la commission extraordinaire de travailler sur cet aménagement.

Une convocation écrite sera distribuée à l'ensemble du Conseil Municipal

Pose de panneaux dans la Côte du Banneau et Impasse de la Pinchonnière :

Monsieur le Maire explique que la commune rencontre des problèmes récurrents de salubrité publique principalement à deux endroits (Côte du Banneau et Impasse de la Pinchonnière).

Monsieur Vincent Tondeur intervient en indiquant que Monsieur Alexandre Roëlsens avait interpellé une personne qui déposait dans l'accotement des plaques fibrociment dans l'accotement de la Côte du Banneau.

Monsieur Christophe Pinson indique que les bennes des déchets verts à la déchetterie de la Communauté de Communes de Pont-Audemer étaient régulièrement saturées. Ce qui peut provoquer des dépôts de déchets verts sauvages.

Monsieur le Maire propose d'une part de poser des panneaux rappelant l'interdiction des dépôts de toute nature dans les accotements de la Côte du Banneau. D'autre part, un autre panneau pour la plateforme de stockage des containers d'ordures ménagères et des déchets recyclables, Impasse de la Pinchonnière. Cet emplacement déborde de déchets constamment et les recyclables sont mal triés. Les habitants de cette impasse ne peuvent pas correctement utiliser ces containers.

Monsieur Séverin Rolland propose que soit indiqué le terme de « surveillance » sur le panneau pour l'Impasse de la Pinchonnière.

A l'unanimité avec 13 voix pour le Conseil Municipal :

- décide d'acheter trois panneaux pour la Côte du Banneau, indiquant : « Dépôt de toute nature interdit sous peine de poursuites Article R635-8 du Code Pénal »,
- décide d'acheter un panneau pour l'Impasse de la Pinchonnière, indiquant : « Dépôt sous surveillance – containers strictement réservés aux habitants de l'impasse ».

Réévaluation du prix du repas à la cantine:

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de notre prestataire de restauration scolaire. Celui-ci avise la collectivité, sur la hausse tarifaire des repas pour l'année scolaire 2016/2017, soit une augmentation de 1,52 %.

Monsieur le Maire expose le coût réel (charges + fourniture du pain) du repas par enfant et propose aux conseillers, d'augmenter le tarif facturé aux parents.

Avec 11 voix pour et deux abstentions le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas à 3,40 € pour l'année scolaire 2016/2017, à partir du 01 octobre 2016.

Il est rappelé que le transfert de compétences scolaires comprenant aussi la restauration scolaire sera effectif au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Séverin Rolland propose qu'une réunion d'informations soit réalisée auprès des parents ainsi qu'une information dans le Campinois concernant le transfert scolaire.

Décision Modificative n°2016/02 :

Acquisition dans l'urgence, d'un congélateur pour la salle communale :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une dépense imprévue s'est présentée dernièrement et à laquelle il a fallu répondre dans l'urgence.

Lors de la location de la salle des fêtes des 27 et 28 août 2016, le congélateur est tombé en panne. Cette panne a nécessité son remplacement dans la mesure où la salle des fêtes est louée régulièrement.

La fourniture d'un congélateur s'est élevée à la somme de 319 € TTC.

A l'unanimité, avec 13 voix pour (vote à main levée) le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 319 € du compte 2158 – Immobilisations autres matériels et outillages de la section Dépenses d'Investissement pour la porter au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles dans la même section Dépenses d'Investissement.

**Convention financière de mise à disposition des marchés ou des commandes spécifiques
par la Communauté de Communes de Pont-Audemer
au profit de la Commune de Campigny :**

Monsieur Le Maire présente la convention financière proposée par la Communauté de Communes de Pont-Audemer. Cette convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation, de fixer les conditions et modalités de la mise à disposition des marchés ou des commandes très spécifiques par la Communauté de Communes de Pont-Audemer (élagage,...). Les besoins récurrents comprennent principalement des missions ayant attrait à l'entretien des voiries et de leurs abords.

Avec 12 voix contre et 1 abstention le Conseil Municipal refuse d'adhérer à cette convention financière.

**Avenant n°1 à la convention pour la mise à disposition du service commun
d'instruction des autorisations d'urbanisme:**

Monsieur Le Maire présente l'avenant n°1 à la convention cadre pour la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, proposée par la Communauté de Communes de Pont-Audemer.

Cet avenant indique les modalités de facturation selon chaque demande d'autorisation d'urbanisme comme ce qui suit :

- Certificat d'Urbanisme Opérationnel : 70,00 €,
- Déclaration Préalable : 122,50 €,
- Permis de Construire : 175,00 €
- Permis de Démolir : 140,00 €
- Permis d'Aménager : 210,00 €.

A l'unanimité, avec 13 voix pour, le conseil municipal accepte le coût lié à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme selon le forfait à l'unité et selon le type d'acte tel que indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Décision Modificative n°2016/03 :

Financement d'une borne incendie – Chemin de la Pommeraie :

Monsieur Le Maire explique qu'actuellement le réseau de défense incendie Chemin de la Pommeraie n'est pas existant. Afin de remédier à ce manquement, Monsieur Le Maire a contacté le gestionnaire du réseau d'eau potable pour obtenir un devis estimatif comprenant la fourniture et la pose d'un poteau incendie. Cette proposition de prix est d'un montant de 3 552 euros TTC.

A l'unanimité, avec 13 voix pour, le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 3552 € du compte 2041582 – « Subventions d'Équipement versées » au SIEGE de la section Dépenses d'Investissement pour la porter au compte 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile dans la même section Dépenses d'Investissement.

Monsieur Séverin Rolland indique qu'il y a également sur la Commune, des bornes incendie qui ont un débit inférieur à la réglementation en vigueur. La commission urbanisme travail sur ce sujet.

Une précision est apportée concernant la réserve d'eau Route de la Haute Voie après vérification auprès du SDIS, la présence de lentilles d'eau ne compromet pas l'aspiration par les véhicules d'incendie.

Recensement des projets communaux SIEGE **Pour l'année 2017 (suite) :**

En prévision de la réunion intercommunale qui aura lieu le 04 octobre 2016 et suite à la réunion avec le technicien référent du 14 septembre 2016, Madame Gaëtane Schlosser énumère les travaux électriques prioritaires à faire sur la Commune.

Des fils nus sont encore présents :

- Route du Breuil, fils desservant une habitation en domaine privé,
- Chemin des Bruyères dans une impasse, fils desservant trois maisons.

Le SIEGE a également indiqué la présence de 11 luminaires à vapeur de mercure sur poteaux béton, Chemin des Bruyères.

A l'unanimité, avec 13 voix pour, le Conseil Municipal décide d'indiquer comme projets de travaux communaux pour le SIEGE, selon l'ordre de priorité ci-dessous, pour l'année 2017 :

- La tranche 3 de la Place de la Pelouse,
- La tranche 3 du Chemin de la Motte,
- Le remplacement des 11 luminaires à vapeur de mercure sur poteaux béton, Chemin des Bruyères.

Demande de réserve parlementaire pour le financement **des travaux d'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite :**

Monsieur le Maire indique que le projet de réalisation des travaux afin de permettre l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite est en attente de réponse, suite à la demande de subvention de la DETR.

Monsieur le Maire propose que soit faite une demande de réserve parlementaire pour aider au financement de ces travaux.

A l'unanimité avec 13 voix pour, le Conseil Municipal décide de demander une réserve parlementaire pour le financement de l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Bibliothèque : informations diverses :

Le Département a avisé Monsieur Le Maire que la mise à disposition gratuite d'abonnements à des périodiques pour la bibliothèque a pris fin, pour des raisons de contraintes budgétaires.

Madame Gaëtane Schlosser précise que la bibliothèque sera informatisée avec un logiciel gratuit ce qui évite une dépense. Par conséquent, il n'y aura pas de demande de subvention auprès de la DRAC et du Département. Cependant, afin d'optimiser l'espace à la bibliothèque, les bénévoles de la bibliothèque souhaitent acheter du petit mobilier en remplacement de l'existant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Informations :

Allée des chênes - Chemin du Petit Coq : le compte rendu de visite avec le parc naturel régional des boucles de la seine normandes a été distribué à l'ensemble des membres du conseil. Un courrier sera adressé à l'administré qui avait abattu deux arbres morts, indiquant les préconisations de plantation des deux chênes abattus.

Le Chemin du Val Cauvin : Chemin se situant à proximité des dépôts des scories, a été fermé par des propriétaires riverains. Monsieur LEGEAY géomètre à Hôtel des Impôts de Pont-Audemer est venu en mairie. Selon ses plans, le chemin appartient à la commune. Il nous préconise de réclamer aux archives départementales le livret : « tableau et carte de classement des chemins ruraux de la commune ». Lorsque la vérification avec ce registre aura été faite, un courrier sera envoyé aux propriétaires riverains.

Organisation de la 5^{ème} édition des Foulées et des Trails des Eoliennes par le Running Club Campigny, le 11/06/2017 le même jour que les élections législatives : l'ensemble du conseil est d'accord pour tenir le bureau de vote avec des plages horaires plus longues afin de libérer des conseillers qui souhaiteraient participer à cette manifestation.

Information sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Véronne et de la suppression du seuil résiduel de l'ancien moulin de Bigard.

Information sur le montant que la commune percevra en fonds départementale de péréquation de la taxe professionnelle, pour l'année 2016.

Demande d'animation de cours de danse africaine dans une salle de la commune. Le cours se déroulerait chaque lundi de 19h00 à 20h30. Le conseil accorde le prêt de la salle des associations. Une participation aux frais de chauffage sera demandée en fin d'année.

Diffusion des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif (exercice 2015) ainsi que les délibérations communautaires s'y rapportant.

Information du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure concernant la modification de l'organisation des visites médicales pour le personnel communal.

Remontée de dysfonctionnements du transport scolaire à la Communauté de Communes de Pont-Audemer.

Information sur l'entente entre le Club de foot de Campigny et Montfort sur Risle pour les U11 et U13. Les matchs se feront à Campigny et les entraînements à Montfort sur Risle.

Point sur la fibre optique : les boitiers devront être visibles afin d'être raccordés à la fibre optique.

Informatique à l'école : aucune dépense d'investissement ne peut être engagée avant le transfert de compétence scolaire qui aura lieu au 01/01/2017. Ensuite cette demande pourra être étudiée par la Communauté de Communes de Pont-Audemer.

La séance est levée à 22h55